



LA NORMALISATION FACE À LA RELÈVE

Sommaire



© Lismail/peopleimages.com - stock.adobe.com

Dossier

- 04 Normalisation : encourager la relève
- 06 Sécurité et santé au travail : sensibiliser dès la formation

Thèmes

- 07 La KAN participe à la consultation sur le règlement (UE) sur la normalisation
- 08 World in transition – Europe in adaptation – OSH under pressure
- 10 La normalisation, entre exigences nationales et internationalisation
- 11 La sécurité des produits et la SST au Danemark



© SergeyKelin - stock.adobe.com

13 En bref

- Cercle stratégique central de normalisation
- La KAN révisé sa position sur les documents 'rapides' de normalisation
- Brèves de l'UE
- La KAN au salon Arbeitsschutz Aktuell

14 Agenda

Restez toujours informés :



KAN_Arbeitsschutz_Normung



Kommission Arbeitsschutz und Normung (KAN)



KAN – Kommission Arbeitsschutz und Normung



© stock.adobe.com

**Peer-Oliver Villwock**

Président de la KAN

Ministère fédéral du Travail et des
Affaires sociales

La normalisation en quête de relève

Présentes aujourd'hui dans presque tous les domaines de notre quotidien, les normes aident à faciliter les échanges commerciaux et à promouvoir les innovations. La SST profite, elle aussi, dans une large mesure de cet instrument, les normes contribuant en effet pour une part essentielle à concrétiser les exigences en matière de sécurité des produits contenues dans les directives et règlements européens. Déclenchant une présomption de conformité avec les réglementations pertinentes de l'UE, les normes harmonisées, en particulier, apportent une contribution élémentaire à la SST liée aux produits, et contribuent à éviter les accidents sur le lieu de travail. Il est donc dans l'intérêt de tous les acteurs concernés de promouvoir activement la normalisation et de participer à son élaboration, tant au niveau national qu'europpéen et international.

Il s'agit d'une mission ambitieuse, car elle implique de recruter des experts qualifiés pour collaborer à tous les niveaux. Rien qu'au sein du DIN, on dénombre plus de 3.000 groupes de travail techniques, auxquels s'ajoutent quelque 700 comités ISO avec participation allemande. Or, les entreprises hésitent souvent à investir du personnel et de l'argent pour y participer. S'ajoute le fait que, depuis quelques années, l'évolution démographique se fait sentir. Les programmes et initiatives de la DKE et du DIN visant à encourager la relève constituent donc un pas important dans la bonne direction. Au niveau européen, des initiatives telles que le projet EDU4Standards peuvent étayer ces mesures nationales. Ceci vaut aussi pour le programme de subventions WIPANO du ministère fédéral de l'Économie et de la Protection du climat, qui vise particulièrement à encourager les PME à participer au travail de normalisation, ou encore pour les offres de la KAN axées sur la SST.

Si l'on veut que l'Allemagne conserve à l'avenir la forte position qu'elle occupe dans la normalisation, il serait bon de poser dès maintenant des jalons pour les décennies à venir. . «

Normalisation : encourager la relève

La normalisation est à la veille de profonds changements : pour de nombreux acteurs de ce domaine, les ressources se font rares et, par ailleurs, beaucoup d'experts de longue date quittent les comités pour raison d'âge et doivent donc être remplacés. Les organismes de normalisation s'efforcent de faciliter cette transition en proposant divers instruments.

Aujourd'hui, plus de 35.000 experts travaillent à des normes et standards au sein des organismes allemands de normalisation DIN et DKE. Leur travail est essentiel, car ils font l'apport de leur expertise pour le contenu des documents. Participer à la normalisation offre des avantages, mais signifie aussi un investissement personnel et financier. Or, la normalisation connaît, elle aussi, une pénurie de personnel qualifié, imputable – entre autres facteurs – à l'évolution démographique. Durant ces prochaines années, plusieurs milliers d'experts partiront en retraite. Recruter des experts devient en même temps de plus en plus difficile, notamment parce que, de plus en plus souvent, les organismes qui dépêchent des collaborateurs, notamment les entreprises, ne disposent pas des capacités suffisantes pour s'engager dans la normalisation. De ce fait, il leur devient de plus en plus difficile de s'investir efficacement dans les nombreux comités, notamment au niveau européen et international. Et enfin, cette situation met en péril le rôle de pionnier de l'Europe en matière de normalisation que la Commission européenne a défini comme objectif en 2022 dans sa Stratégie de normalisation de l'UE.

La problématique concerne également le monde de la SST. De nombreux représentants de l'Assurance accidents légale et d'autres cercles concernés se mobilisent pour que les thèmes de la sécurité et de la santé au travail soient ancrés dans les normes. Pour pérenniser à long terme le haut niveau de protection, il est important d'assurer la relève dans les comités de normalisation lors du départ de collaborateurs.

Afin d'inciter de nouveaux experts à rejoindre la normalisation, et de leur apporter le meilleur soutien possible lors de leurs débuts dans ce domaine, il existe divers instruments proposés par les organismes de normalisation, non seulement en Allemagne mais aussi au niveau européen et international.

Nouveau dans la normalisation ? Voici de l'aide !

Faire ses premiers pas dans la normalisation peut s'avérer difficile : votre employeur a décidé de vous envoyer travailler au sein d'un comité de normalisation pour y faire valoir ses intérêts. Mais, au fait, comment fonctionne la normalisation ? Comment se



© contrastwerkstatt - stock.adobe.com

déroule une séance d'un comité de normalisation et quels sont les droits et les obligations de ceux qui y participent ? Tant en Allemagne qu'au niveau européen et international, les organismes de normalisation offrent leur aide. Leur offre va des programmes d'apprentissage en ligne et des séminaires aux formats d'échange les plus divers et à la création de réseaux.

Next Generation DKE

La Commission allemande pour l'électrotechnique, l'électronique et l'informatique au sein du DIN et du VDE (DKE) est la plateforme de la normalisation électrotechnique en Allemagne. Par le biais de son réseau Next Generation DKE¹, elle offre une aide pour toutes les questions liées à la normalisation et à la standardisation. Ce réseau a été créé pour renforcer l'influence des jeunes au sein de la DKE et leur offrir des informations et une assistance. Au sein de la communauté, chacun peut créer son réseau personnel et échanger ainsi directement avec d'autres membres et s'aider mutuellement. Parmi les instruments proposés par la Next Generation DKE, on trouve par exemple un Boot Camp (une formation intensive) d'une journée, lors duquel les participants apprennent comment s'élabore une norme, ainsi qu'un programme de mentoring.

« Next Generation DKE est à la fois un point de chute et un réseau pour tous ceux qui souhaitent découvrir ce qu'est la normalisation électrotechnique, s'engager et participer à son élaboration. »

Annette Frederiksen, Direction Next Generation DKE

DIN Young Professionals

Le DIN propose, lui aussi, une panoplie d'aides par le biais de son réseau DIN Young Professionals². Quelques exemples choisis : le podcast intitulé « Les humains ne sont pas des fourmis – Ce que vous n'avez jamais voulu savoir sur la normalisation – mais que vous devriez absolument savoir » permet – partout et à tout moment – de se familiariser avec les principes de la normalisation. Dans le groupe LinkedIn très actif du réseau, possibilité est offerte d'échanger et de recevoir des informations sur les événements organisés par le DIN. Le réseau propose en outre un apprentissage en ligne³, avec un quiz final, qui traite aussi bien du cadre général des normes et de leur utilité et du processus de normalisation que des possibilités d'y participer.

« Pour nous, 'jeune' ne signifie pas 'jeune en années', mais 'jeune dans le domaine de la normalisation'. Tous ceux qui s'intéressent au #DIN ou à la #normalisation (peu importe dans quelle mesure) ou souhaitent se mettre en réseau avec d'autres personnes passionnantes sont les bienvenus ! »

Groupe LinkedIn Young Professionals

Au niveau international, l'ISO et la CEI proposent également des aides aux Young Professionals⁴ : les organismes nationaux de normalisation peuvent y obtenir du matériel pédagogique pour leurs formations, ou bien envoyer des experts qui travaillent dans les comités à des séminaires internationaux de formation en présentiel. Il existe en outre des cours en ligne qui permettent de se familiariser rapidement avec les sujets liés à la normalisation, ainsi que des offres visant à renforcer le réseau des Young Professionals.

L'aide de la KAN

Les programmes proposés par les organismes de normalisation portent bien entendu sur la normalisation dans son ensemble, sans s'attarder spécifiquement sur la SST. La KAN entend combler cette lacune avec ses propres informations, séminaires et instruments pratiques (voir article page 32). Les experts des milieux de la SST qui participent au travail de normalisation peuvent en outre s'adresser à la KAN pour obtenir conseil et soutien quand des questions spécifiques se posent à eux.

*Katharina von Rymon Lipinski
vonRymonLipinski@KAN.de*

1 www.dke.de/en/services/next-generation-dke

2 www.din.de/de/mitwirken/young-professionals/ueber-das-netzwerk

3 <https://e-learning-dyp.din.de/story.html>

4 www.iso.org/strategy2030/young-professionals-in-standards,
www.iec.ch/young-professionals

Sécurité et santé au travail : sensibiliser dès la formation

Bien trop souvent, ce n'est que dans un contexte concret que l'on évoque la SST : au moment de payer la cotisation à l'assurance accidents, lors d'une formation à la SST ou, dans le pire des cas, lorsque se produisent des accidents du travail ou des maladies professionnelles. Or, c'est bien plus tôt qu'il faut intervenir si l'on veut que la sécurité et la santé au travail fasse partie intégrante de la culture sur le lieu de travail.

En 2023, on a recensé en Allemagne plus de 780.000 accidents du travail à déclaration obligatoire. Malgré une tendance à la baisse, ce chiffre reste élevé. Du point de vue des préventeurs, sensibiliser aux risques professionnels et enseigner la manière de les éviter doivent déjà être inclus dans la formation professionnelle. Réduire de manière préventive les risques d'accidents en concevant des produits et des équipements de travail sûrs doit également faire partie intégrante du programme de formation. Cela inclut notamment des connaissances en matière de normalisation technique.

Les offres de formation dédiées à la SST

Il existe déjà un certain nombre de formations professionnelles consacrées spécifiquement à la SST. Les personnes ayant suivi des filières dont l'intitulé contient des termes tels que Sécurité au

travail, Santé, SST ou Technique de sécurité peuvent, au sein des services SST des entreprises, fournir une précieuse contribution pour des postes de travail sûrs et sains.

Depuis de nombreuses années, la KAN s'investit dans divers cursus de formation professionnelle initiale et continue, notamment auprès de différentes universités et fédérations. Dans ce cadre, elle met en évidence l'importance de la normalisation pour la sécurité et la santé au travail. Les normes constituent la base de la conception d'équipements de travail sûrs, ainsi qu'une source d'informations pour les entreprises lors du choix d'équipements de travail sûrs et sains. Le Secrétariat de la KAN a élaboré un répertoire de modules de connaissance et d'unités d'apprentissage interactives. Il propose aux institutions et aux apprenants de présenter la normalisation en tant que moyen de préven-

tion, notamment dans le cadre d'un cours comportant d'une à quatre séances. En collaboration avec l'Institut pour la Santé au travail de la DGUV, il propose en outre régulièrement un séminaire intitulé « Les bases du travail de normalisation dans la SST »¹, dans le cadre duquel des préventeurs – novices ou expérimentés – peuvent se familiariser avec le déroulement des procédures de normalisation, et surtout avec les différentes possibilités d'y exercer une influence.

Tant pendant la formation que plus tard, sur le lieu de travail, on peut avoir avantageusement recours aux formules d'apprentissage en ligne. Les organismes d'assurance accidents légale proposent une vaste panoplie de matériels pédagogiques dédiés à la SST et élaborés spécifiquement pour diverses branches et activités². Les organismes de normalisation DIN et DKE offrent, eux aussi, un aperçu du monde de la normalisation par le biais de différentes offres, notamment d'une série de conférences destinées aux jeunes professionnels faisant leur début dans la normalisation.

Au niveau européen, il existe également des initiatives qui visent à accorder une plus grande place à la normalisation dans la formation professionnelle. Un exemple en est le projet EDU4Standards³, subventionné par l'UE, dont le but est d'améliorer dans les universités européennes l'enseignement de connaissances relatives à la normalisation.

Dr Michael Thierbach
thierbach@kan.de

Université de Wuppertal : la SST en ligne de mire

Intégrer la normalisation comme étant un élément de la SST relative aux produits (sécurité des produits) dans la formation des ingénieurs ou dans les cursus d'orientation technique est, certes, une évidence, mais ne se fait pas tout seul. Ce qui est essentiel, c'est que cet aspect central fasse partie intégrante des matières enseignées et ne soit pas traité comme un sujet secondaire.

Un exemple de cette démarche est l'approche de la faculté de Génie mécanique et de technique de sécurité de l'Université de Wuppertal. 'Normalisation et sécurité des produits', tout comme 'Normalisation et organisation de la prévention en entreprise' sont des sujets qui sont systématiquement intégrés dans les différents cursus (<https://fk7.uni-wuppertal.de>).

Les modules pédagogiques de la KAN sur l'ergonomie ont été également présentés le 26 avril 2024 lors du 179e colloque sur les sciences de la sécurité organisé par l'université. Leur but est de faire en sorte que les connaissances en matière d'ergonomie dans le domaine de la sécurité et de l'ergonomie des produits soient intégrées à leur juste valeur dans la formation professionnelle, et qu'elles restent disponibles pour les professionnels chargés de concevoir des équipements de travail et des machines (www.institut-aser.de/out.php?idart=2091).

Pr Dr Ralf Pieper, directeur du département Droit de la sécurité et de la qualité de l'Université de Wuppertal

1 https://asp.veda.net/webgate_dguv_prod/570044 (en allemand)

2 Voir par exemple <https://public-e-learning.dguv.de>

3 <https://edu4standards.eu>

La KAN participe à la consultation sur le règlement (UE) sur la normalisation

Le 2 mai 2024, la Commission européenne a lancé une consultation publique visant à l'évaluation du règlement (UE) 1025/2012¹ sur la normalisation. Dans l'avis qu'elle a soumis, la KAN a attiré l'attention sur quelques points importants du point de vue de la SST.

Définissant le cadre juridique pour l'élaboration de normes harmonisées au sein de l'Union européenne, le règlement sur la normalisation constitue l'une des pierres angulaires du système européen de normalisation. En 2022, la Commission européenne avait déjà annoncé dans la stratégie de normalisation de l'UE² qu'il fallait réévaluer le règlement sur la normalisation et l'examiner pour déterminer s'il était encore approprié ou si des ajustements s'avéraient nécessaires, compte tenu de l'évolution de la normalisation au niveau national, européen et mondial. En lançant une consultation publique, elle a donc invité les cercles intéressés à donner leur avis sur divers aspects du système de normalisation européen : ses réussites, son efficacité et sa valeur ajoutée, mais aussi ses déficits.

La KAN a fourni un avis détaillé pour cette consultation. De son point de vue, le système européen de normalisation constitue un facteur déterminant de la réussite du Marché intérieur. Les principes ancrés dans ce système (transparence, vaste participation de toutes les parties prenantes, élaboration des normes par consensus) sont incontournables. Même si, du fait de ces principes, le processus d'élaboration d'une norme prend un certain temps, la KAN met tout en œuvre pour qu'ils soient impérativement conservés, voire encore développés.

Réduire les pertes de temps pour l'examen et le référencement

Pour les normes que les organismes de normalisation élaborent sur mandat de la Commission européenne, on note toutefois qu'une pression de plus en plus forte est exercée pour qu'elles soient achevées dans les délais impartis, la Commission européenne souhaitant en effet des résultats rapides. Bien qu'il soit en principe souhaitable que les projets de normalisation ne s'éternisent pas outre mesure, la KAN souligne dans son avis que l'intensification des contraintes temporelles peut s'avérer préjudiciable pour la qualité des résultats.

Il faut, par principe, faire tout d'abord la différence entre le calendrier prévu pour l'élaboration des contenus techniques au sein des comités de normalisation, et celui nécessaire pour l'examen des normes harmonisées et leur référencement au Journal officiel de l'UE.

Pour le travail technique de normalisation, il faut veiller à ce que le temps imparti pour les différentes étapes requises pour le processus soit suffisant pour permettre la recherche d'un consensus et la participation effective de toutes les parties prenantes. Pour pouvoir être de grande qualité et s'avérer utiles pour la société, pour la science et pour l'État, les normes doivent reposer sur l'expertise de nombreuses parties prenantes différentes.

La Commission européenne a mis en place le système des « consultants en normes harmonisées » (HAS-Consultants), dont la mission consiste à vérifier, avant leur référencement au Journal officiel de l'UE, que les normes sont conformes avec les directives et règlements de l'UE. La KAN est, dans son principe, favorable à ce système, mais celui-ci a toutefois aussi pour conséquence de ralentir le processus de normalisation : il est en effet perçu comme n'étant pas assez efficace, et il nécessite des ressources suffisantes. Des exigences élevées en termes de formalités freinent encore le processus, se traduisant en effet souvent par la nécessité de procéder ultérieurement à plusieurs cycles de corrections. La KAN estime qu'il faut d'abord remédier à toutes ces pertes de temps avant d'accélérer davantage les autres étapes du processus de normalisation. Il faudrait que les normes qui ont reçu l'aval des HAS-Consultants soient listées le plus rapidement possible au Journal officiel de l'UE.

Des processus rapides et équilibrés

Pour la KAN, il serait important que les délais impartis pour le processus d'élaboration ne soient pas encore plus serrés. Il faut trouver un équilibre entre un cadre

temporel structuré et la garantie que les principes de la normalisation seront respectés. Cela vaut en particulier pour l'objectif selon lequel tous les acteurs concernés doivent pouvoir participer de manière adéquate au processus. Dans ce contexte, la KAN souligne la nécessité de renforcer encore la mobilisation des cercles intéressés par la SST. Pour que toutes les parties prenantes puissent participer efficacement, il faudrait supprimer les obstacles actuels et créer des possibilités de participation gratuite.

Pour les parties prenantes sociétales, disposer de ressources suffisantes en termes de personnel et de finances constitue un facteur important. Grâce aux subventions visées à l'Annexe III du règlement (UE) 1025/2012, les petites et moyennes entreprises et les parties prenantes sociétales, telles que les consommateurs, les syndicats et les organismes œuvrant pour la protection de l'environnement, ont gagné en influence dans la normalisation. La KAN fait toutefois remarquer que les organismes visés à l'Annexe III n'ont qu'une possibilité limitée de participer aux nombreuses séances des groupes de travail susceptibles de les intéresser. De plus, ils ne représentent pas la totalité des groupes sociétaux concernés par le contenu de la norme, par exemple le groupe des employeurs/exploitants.

La consultation ayant été clôturée fin juillet, la Commission européenne examine à présent les quelque 220 avis reçus. Si elle estime que des modifications doivent être apportées au règlement, il est prévu qu'elle soumette une proposition législative allant dans ce sens au Parlement et au Conseil au cours du quatrième trimestre 2024.

Ronja Heydecke
heydecke@kan.de

1 https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13446-Europaische-Normung-Bewertung/public-consultation_fr
2 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52022DC0031>

World in transition – Europe in adaptation – OSH under pressure

Quelque 110 experts issus des milieux de la SST, de la normalisation, des essais et de la réglementation se sont réunis les 13 et 14 juin 2024 à Cracovie pour la 8e Conférence EUROSHNET. Le Pacte vert, le règlement sur l'IA et l'économie circulaire ne sont que quelques-uns des nombreux points à traiter actuellement en priorité en Europe et auxquels la SST doit s'adapter, avec des concepts et modes de travail innovants.

Les technologies numériques ont un énorme impact sur la manière de travailler et sur les lieux et temps de travail. Pour Maurizio Curtarelli (Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail – EU-OSHA), l'utilisation d'outils numériques ouvre de nouvelles opportunités, en permettant notamment une plus grande autonomie et flexibilité et une meilleure organisation du travail, mais, à l'inverse, les robots collaboratifs ou les systèmes qui surveillent les employés ou leur dictent le rythme de travail peuvent aussi avoir des effets négatifs. Les contraintes temporelles et le décloisonnement des temps de travail s'intensifient, aux dépens de la communication et du « travailler ensemble ». L'essor du télétravail doit aussi être pris en compte plus systématiquement dans l'évaluation des risques.

Selon Mattias Bergdahl, chef adjoint de l'unité Normalisation au sein de la DG GROW, la normalisation évolue, passant de l'outil purement technique qu'elle était à un instrument de plus en plus stratégique et politique. Avec la stratégie de normalisation de l'UE, la mise en place d'un Forum de haut niveau sur la normalisation et la désignation d'un « Chief Standardization Officer », la Commission européenne répond à cette évolution. Il est important de briser la mentalité de silo, de réunir tous les acteurs autour d'une table et de sensibiliser les entreprises à l'importance d'une collaboration – précisément dans les nouvelles thématiques que sont l'intelligence artificielle, la cybersécurité et le Pacte vert – pour préserver sur la durée les intérêts européens en matière de normalisation : « Si nous ne faisons pas avancer la normalisation, d'autres le feront à notre place. »

Machines, intelligence artificielle et cybersécurité

Les nouveaux règlements de l'UE sur les machines, l'IA et la cybersécurité posent d'énormes défis à la normalisation : plus de 800 normes harmonisées relatives aux machines, représentant plus de 44.000 pages, devraient, en principe, être adaptées aux nouvelles bases juridiques d'ici janvier 2026 – une tâche colossale, qui n'est purement et simplement pas réalisable dans un délai aussi court. Catherine Lubineau (Union de Normalisation de la Mécanique, UNM) présente la feuille de route qui prévoit, en un premier temps, de lister les normes existantes au Journal officiel de l'UE, avec certaines restrictions en matière de présomption de conformité. Après un établissement de priorités, elles pourront peu à peu être ensuite adaptées aux nouvelles exigences.

La surveillance du marché se voit, elle aussi, confrontée à de nouvelles tâches. Pour Jorge Iñesta (surveillance du marché de la région de Madrid), le fait que les règlements sur les machines, l'IA et la cybersécurité s'inscrivent dans le nouveau cadre juridique de l'UE est un grand pas en avant. Il n'est toutefois guère possible actuellement de surveiller de manière adéquate les nombreuses innovations techniques, qui sont souvent d'une extrême complexité. Il faudrait davantage de personnel qualifié possédant des compétences multidisciplinaires, ainsi que des équipements d'essais spécialisés et des formations portant sur les innovations techniques. Un critère essentiel pour une surveillance efficace du marché est en outre une collaboration performante et basée sur la confiance entre les autorités de tous les États membres et avec toutes les parties prenantes.

Pacte vert et changement climatique

L'UE s'est fixé comme objectif de parvenir à la neutralité climatique à l'horizon 2050. Comme l'explique Jörg Megow (Institut allemand de normalisation, DIN), les organismes de normalisation ont déjà mis en place un certain nombre de mesures afin d'agir en faveur du Pacte vert et de l'économie circulaire. Ainsi, pour mettre en œuvre la « Déclaration de Londres » de 2021 de l'ISO, qui vise à lutter contre les changements climatiques, le DIN a élaboré un plan d'action détaillé en faveur du climat. Il prévoit notamment de vérifier et de compléter les normes à l'aide d'une « boîte à outils », de développer l'expertise nécessaire, et de communiquer et d'échanger avec d'autres organismes de normalisation et différents partenaires.

Le changement climatique joue également un rôle important pour la SST : la hausse des températures, la pollution de l'air, le rayonnement UV, les événements météorologiques extrêmes et les maladies infectieuses transmises par exemple par des insectes ont un impact sur les travailleurs. Selon Anna-Maria Teperi (Finnish Institute of Occupational Health, FIOH), la psychologie, la physiologie, la médecine du travail, la technique, l'organisation et la sociologie doivent être abordées comme faisant un tout, afin d'identifier les dangers à un stade précoce et de développer des solutions viables.

De nouvelles formes de travail

Pour Jorge Martín (Institut espagnol de la sécurité et santé au travail – INSST), l'utilisation d'algorithmes pour la coordination, la surveillance et les processus décisionnels entraîne des risques psychosociaux, notamment quand il s'agit de l'attribution automatisée d'équipes, de tâches à effectuer ou du temps qui leur est imparti, ou encore l'automatisation des mécanismes d'évaluation. Il préconise de mettre à profit le potentiel de l'intelligence artificielle, sans pour autant en occulter les risques.

Dans le cadre du projet « Travailler en 2040 » de l'INRS, Jennifer Clerté et son équipe ont analysé dix tendances susceptibles d'avoir à l'horizon 2040 des répercussions sur le monde du travail. Il s'agit notamment de la généralisation massive du télétravail, de l'aspiration au travail indépendant, d'un management par le résultat et des difficultés de recrutement et de fidélisation des salariés.

Conception de produits innovants

Les tendances actuelles en matière d'équipements de protection individuelles (EPI) sont les fonctions intelligentes de collecte et d'analyse des données, la conception assistée par l'IA, la personnalisation des EPI et les matériaux durables. Małgorzata Okrasa (CIOP-PIB) a rappelé que, lors de la conception, ce sont les facteurs humains qui doivent primer afin de garantir la sécurité, la facilité d'utilisation et le confort. Précisément dans le cas des fonctions intelligentes, il faut éviter de submerger l'utilisateur d'informations trop nombreuses ou trop peu claires.

La normalisation européenne dans le contexte international

Frank Wohnsland (forum sectoriel Machines du CEN) a fait remarquer que, pour les parties prenantes européennes, il est souvent difficile de s'investir au niveau de l'ISO et de veiller à ce que les normes soient compatibles avec le cadre juridique européen. Tant les manières de procéder que les priorités diffèrent parfois considérablement entre l'Europe et d'autres parties du monde. Pour que l'Europe reste compétitive, il est important que les deux niveaux interagissent intelligemment. Comme l'a réclamé Claes-Mikael Ståhl (Confédération européenne des syndicats), il faut en outre veiller à ce que les milieux peu représentés, notamment les travailleurs, soient suffisamment entendus, faute de quoi la légitimité des normes serait remise en question. Pour Ewa Zielińska (PKN, Vice-présidente du CENELEC), il serait judicieux de renforcer les structures nationales de participation, par exemple par une collaboration gratuite.

Comme l'a souligné Henk Vanhoutte (European Safety Federation), il est important que, face aux nouvelles technologies telles que l'IA, le cadre juridique et la normalisation évoluent de concert afin de garantir un niveau élevé de sécurité. Selon lui, les bonnes normes sont indispensables pour garantir la conformité des produits et la fiabilité des essais et de la certification.



*Sonja Miesner
miesner@kan.de*

*Michael Robert
robert@kan.de*

Exposés et photos de la conférence : www.euroshnet.eu/conference-2024

La normalisation, entre exigences nationales et internationalisation

De 2013 à 2023, Stefan Pemp a participé, au titre des Länder, aux travaux de la KAN en tant que représentant du ministère des Affaires sociales, de la Santé, du Travail et de l'Égalité des chances de Basse-Saxe. Dans cet entretien, il parle du regard qu'il porte sur la KAN et des défis auxquels doit faire face aujourd'hui la normalisation.



Pourquoi la normalisation et la KAN sont-elles importantes pour les Länder ?

Dans le travail technique lié à la SST et à la protection des consommateurs, l'enjeu consiste à transposer les exigences abstraites provenant par exemple de directives et règlements de l'UE en prescriptions concrètes applicables aux différents produits. La normalisation offre ici un référentiel précieux pour la surveillance du marché, domaine qui relève de la compétence des Länder. La situation est différente quand il s'agit de l'organisation de la prévention en entreprise, pour laquelle nous sommes d'avis que la normalisation devrait faire preuve de beaucoup de retenue. Bien que s'exerce à l'échelle internationale une forte pression pour que ce domaine soit également normalisé, cela n'est pas en adéquation avec la structure de la SST, pour laquelle l'UE prévoit en effet des réglementations nationales. Or, celles-ci peuvent tout à fait différer d'un État membre à l'autre.

La participation des Länder au travail de normalisation s'impose donc pour diverses raisons. Or, ils ont, eux aussi, du mal à mettre à cet effet des ressources suffisantes à disposition. Par le biais de la KAN, les Länder ont la possibilité d'exercer efficacement leur influence, et ce malgré des ressources limitées, et sans qu'un représentant des Länder ait à assurer personnellement le suivi de chaque norme. Il s'agit là d'un véritable effet de synergie. Du point de vue des Länder, la valeur de la KAN réside parti-

culièrement dans le fait qu'elle porte un regard expert sur la normalisation et qu'elle fédère les intérêts des cercles dédiés à la SST. Et je peux affirmer en outre que la collaboration avec les autres membres au sein de la KAN et avec son secrétariat est très amicale, constructive et fructueuse.

Quels thèmes de votre collaboration avec la KAN vous sont restés particulièrement en mémoire ?

L'un des sujets les plus marquants à l'époque a été l'initiative visant à améliorer la sécurité des machines agricoles. Cet engagement reposait alors sur une étude de la KAN qui mettait en évidence le fait que, dans les normes harmonisées, de nombreuses exigences essentielles de la directive Machines n'étaient pas concrétisées, et que, de toute évidence, les autorités de contrôle ne s'étaient, de fait, pratiquement jamais soucies des machines agricoles. L'agriculture était un terrain inconnu, et le secteur des machines agricoles s'était adapté en conséquence à cette situation (sans vouloir lui faire de reproche). Pour les fabricants, il n'y avait tout simplement aucune nécessité de s'intéresser à la sécurité des produits – même si je reconnais que beaucoup d'entre eux pensaient faire tout ce qu'il fallait. L'initiative de la KAN s'est alors avérée très utile pour remédier à la situation. Et il existe une multitude d'autres exemples dans lesquels l'action de la KAN s'avère précieuse, en réunissant toutes les parties prenantes et, après avoir d'abord analysé la situation, en élaborant des solutions avec elles.

Sur quels sujets la SST et la normalisation seront-elles appelées à se pencher particulièrement à l'avenir ?

Deux domaines me viennent ici à l'esprit, dans lesquels règne une forte dynamique. Tout d'abord la question de savoir comment sont élaborées les normes harmonisées offrant la présomption de conformité avec les règlements ou directives de l'UE sur lesquels

elles se basent. Il faudra à l'avenir discuter intensément de la dose de pratiques « quick and dirty » que la normalisation peut supporter. On entend souvent dire que, dans la normalisation, tout doit aller plus vite, mais il arrive un point où cette accélération peut déboucher sur des niveaux de qualité qui ne sont plus acceptables. On n'a peut-être pas impérativement besoin du top du top, mais il serait important de trouver des procédures raisonnables qui répondent encore aux exigences en termes d'actualité, sans pour cela faire complètement l'impasse sur la qualité.

Le deuxième grand sujet concerne l'organisation de la prévention en entreprise. Il existe dans ce domaine une législation-cadre de l'UE contenant des standards minimaux, qui laisse aux États membres la possibilité de définir leurs propres exigences. Si émerge alors le souhait d'une normalisation internationale, applicable depuis l'Inde jusqu'en Europe, en passant par l'Amérique, il sera évidemment difficile de tout concilier. Dans ce domaine, on peut effectivement craindre que la normalisation s'impose tout simplement à grande échelle, grâce à la force normative des faits, et que les objections juridiques – parfois perçues comme pointilleuses – de certains États membres de l'UE ne soient plus vraiment entendues. Trouver une procédure praticable et accompagner attentivement la normalisation dans le sens des réglementations nationales est une tâche certes honorable, mais pas facile. Là encore, on peut certainement miser sur le réseau de la KAN.



Pour en savoir plus sur le rôle des Länder au sein de la KAN, écoutez l'entretien avec Stefan Pemp dans l'épisode 20 du podcast de la KAN (en allemand).

La sécurité des produits et la SST au Danemark

La Danemark est un pays relativement petit, qui compte quelque 5,9 millions d'habitants.

Depuis 1972, il fait partie de l'Union européenne (UE), ce qui signifie qu'en général, la législation danoise suit celle de l'UE. En raison de certaines spécificités et traditions, surtout d'origine historique, certaines réglementations nationales complètent la législation communautaire de l'UE. C'est le cas notamment pour les installations électriques, les appareils à gaz et les feux d'artifice.

Au Danemark, les tâches relevant de l'inspection du travail et de la surveillance du marché sont assurées par différentes autorités, en fonction du sujet. L'autorité coordinatrice pour la surveillance du marché des produits est la Sikkerhedsstyrelsen (Danish Safety Technology Authority)¹. Celle-ci effectue également des contrôles de produits qui relèvent de la compétence de plusieurs autres autorités. Il existe toutefois également des domaines statutaires, par exemple les médicaments, les dispositifs médicaux, les produits cosmétiques, les engrais et les détergents, pour lesquels la surveillance du marché est assurée par des autorités dédiées.

La Sikkerhedsstyrelsen est une autorité qui dépend du ministère de l'Industrie, de l'Économie et des Finances. Créée en 2004, elle résulte de la fusion des anciennes autorités en charge des installations et appareils électriques et gaziers avec celles responsables d'autres groupes de produits tels que les feux d'artifice et les produits qui relèvent de la directive européenne sur la Sécurité générale des produits (DSGP). Depuis lors, ses effectifs ont triplé, passant de 70 à quelque 200 employés (ingénieurs, juristes, etc.), un essor qui s'explique principalement par l'ajout de nouveaux domaines d'inspection.

La sécurité des produits est l'une des principales missions de la Sikkerhedsstyrelsen, dans une démarche à la fois réactive et proactive. Elle assure la surveillance du marché pour les jouets, les machines, les cigarettes électroniques, les produits relevant de la DSGP, les produits de construction, les feux d'artifice, les produits électriques, les appareils à gaz et bien d'autres encore. Dans certains cas, l'accent est mis sur le contrôle du marquage et de la documentation. Dans d'autres, les produits sont contrôlés par des laboratoires accrédités. Quel que soit le type de produit, il existe une procédure générale de gestion des cas, qui commence par une demande de la documentation et, le cas échéant, également du produit. Suit alors une audition du fabricant, de l'importateur ou du distributeur pour que le dossier puisse être clos. Cette procédure peut déboucher sur une interdiction de vente, le retrait du produit du marché ou son rappel auprès des consommateurs ou des utilisateurs professionnels. Les autres États membres de l'UE sont informés des produits dangereux par le biais du système européen d'alerte rapide Safety Gate². Toute infraction à la loi est en outre signalée à la police.

L'autre mission principale de la Sikkerhedsstyrelsen concerne la surveillance des installations et sites de production pour la distribution d'électricité et de gaz. Elle a en outre d'autres tâches de surveillance : elle effectue par exemple des contrôles aléatoires d'installations électriques, tant chez les particuliers que dans les entreprises,



*Lone Hansen
loh@sik.dk
Anders Mortensen
amo@sik.dk*

donne son aval pour la construction et la mise en service d'installations de biogaz et de gazoducs. Elle procède à des contrôles d'âge dans les commerces qui vendent de l'alcool, du tabac et des médicaments, et vérifie que les tatoueurs et les salons de bronzage respectent les règles fixées par les autorités sanitaires.

Les professionnels qui souhaitent travailler dans les métiers de l'électricité, du gaz, des installations sanitaires ou d'évacuation des eaux usées doivent faire la demande d'une licence auprès de la Sikkerhedsstyrelsen. C'est alors l'entreprise qui est titulaire de cette licence, et elle a alors pour obligation d'employer un professionnel qualifié chargé de superviser les employés dans le domaine concerné.

Certains organismes, tels que les laboratoires d'essai et les prestataires d'étalonnage, ont besoin d'une accréditation pour exercer leur activité. La Sikkerhedsstyrelsen a désigné DANAK (Fonds danois d'accréditation)³ comme organisme accréditeur national au Danemark.

Alors que la Sikkerhedsstyrelsen est l'autorité responsable des produits, installations et autorisations, l'organisme en charge des conditions de travail sûres et saines est l'Arbejdstilsynet⁴. Il est responsable de la législation en matière de SST, effectue les inspections dans les entreprises et fournit des informations sur la SST.

Dans de nombreux domaines, on part du principe que les exigences légales en matière de sécurité des produits sont respectées quand il y a conformité avec des normes européennes ou internationales. L'organisme national danois en charge de la normalisation est Danish Standards (DS)⁵. Il participe, au nom du Danemark, au travail des organismes européens (CEN, CENELEC et ETSI) et internationaux (ISO et CEI) de normalisation. La Sikkerhedsstyrelsen est membre de 13 des plus de 235 comités danois de normalisation, principalement dans des domaines où la législation nationale diffère de celle de l'UE. Par exemple, certains appareils à gaz sont adaptés à la qualité danoise du gaz, et certains appareils électriques au système danois de mise à la terre.

- 1 Sikkerhedsstyrelsen – Autorité danoise pour la technique de sécurité, www.sik.dk/en
- 2 <https://ec.europa.eu/safety-gate/#/screen/home>
- 3 DANAK – The Danish Accreditation Fund, <https://danak.org>
- 4 Arbejdstilsynet – Danish Working Environment Agency, <https://at.dk/en>
- 5 Danish Standards, www.ds.dk/en

Des outils numériques au service de la surveillance du marché

Du personnel bien formé et spécialisé est indispensable pour une surveillance efficace du marché. Durant ces dernières années, la Sikkerhedsstyrelsen a également mis au point divers outils numériques pour lui faciliter la tâche.

Pour assurer la cohérence des milliers d'inspections effectuées chaque année, les employés ont recours à un système de questionnaires en ligne, qui garantissent que le contrôle des installations ou produits techniques s'effectue systématiquement selon les mêmes critères, et qui permettent de comparer automatiquement les résultats.

Un système a été en outre mis en place pour générer automatiquement différents modèles de lettres. Ces modèles contiennent déjà des références juridiques et d'autres informations pertinentes pour le cas en question, ce qui permet aux agents de se concentrer sur les aspects qui nécessitent leur expertise en termes d'évaluation et de décision.

Les achats en ligne représentant une part croissante des achats des consommateurs danois, il est également important de pouvoir surveiller les canaux de vente numérique. C'est pourquoi, en 2019, la Sikkerhedsstyrelsen a commencé à mettre au point un robot d'indexation (un « crawler web ») qui, à l'aide de la reconnaissance d'images et de l'intelligence artificielle, est capable d'identifier les produits à risque proposés à la vente en ligne. La première version était exclusivement destinée à la Sikkerhedsstyrelsen. L'outil SAFE basé sur l'IA a été entre-temps également développé avec le soutien de l'UE. Il peut être utilisé dans l'ensemble de l'UE.

Cercle stratégique central de normalisation

Le DIN et la DKE ont créé un nouveau comité, le Cercle stratégique central de normalisation, dont la mission consiste à aider le bureau du DIN et la direction de la DKE à répondre aux questions horizontales. Pour le DIN et la DKE, ces questions peuvent porter sur des sujets tels que les tendances de transformation, la manière de mobiliser les parties prenantes pour le recrutement d'experts, l'orientation stratégique, au niveau européen et international, ou encore la stratégie du DIN/DKE en matière d'innovation.

Composé au maximum de 25 membres qui représentent les milieux économiques, les associations, le ministère fédéral de l'Économie et de la Protection du Climat, les entreprises, les milieux de la science et de la recherche, ainsi que les comités de normalisation, le Cercle stratégique se réunit au moins deux fois par an. Chargé d'y représenter les enjeux de la SST, le délégué commun de la DGUV et de la KAN est Christoph Preusse, de la BG Bois et Métal (BGHM). La réunion constitutive du Cercle stratégique central de normalisation s'est tenue le 16 avril 2024.

La KAN révisé sa position sur les documents 'rapides' de normalisation

La KAN a révisé sa position sur la réglementation des aspects concernant la SST dans les documents 'rapides' de normalisation, tels que les DIN SPEC, les VDE SPEC, les règles d'application du VDE, les Accords d'atelier du CEN et/ou du CENELEC (CWA), et les Accords d'atelier internationaux (IWA).

Cette décision a été motivée par la parution, en mars 2024, d'une nouvelle version du Guide 29 du CEN-CENELEC. Il y est stipulé que, pour le CEN aussi, les aspects touchant à la sécurité ne devaient pas être traités dans les CWA, ce qui, jusqu'alors, n'était le cas que pour le CENELEC. De ce fait, l'une des revendications centrales de la KAN au niveau européen s'est trouvée satisfaite, et sa position sur ce sujet a été ajustée en conséquence.

La KAN n'a en revanche pas changé sa position sur la manière de traiter les propositions de projet pour les DIN SPEC qui touchent à la SST, et sur le souhait que les exigences et recommandations qui ont un impact sur la SST soient, dans la mesure du possible, définies dans des normes à part entière.

La position actualisée de la KAN (en anglais) : www.kan.de/fileadmin/Redaktion/Dokumente/Basisdokumente/en/Deu/2024-05-22_KAN-Position_normungsaehnliche_Dokumente-en.pdf

Brèves de l'UE

Le nouveau Parlement européen se met au travail – Le Parlement européen fraîchement élu a fait sa rentrée en juillet. Le 23 juillet 2024, les commissions nouvellement constituées ont élu leurs présidents pour la première moitié de la législature. Pour la SST, les commissions particulièrement pertinentes sont l'IMCO (Marché intérieur et protection des consommateurs) et l'EMPL (Emploi et Affaires sociales).

Déclaration du CEN-CENELEC pour la prochaine période de législature – Dans leur déclaration « A Strong Single Market needs a Strong European Standardization System », le CEN et CENELEC esquissent un plan d'action pour la période de 2024 à 2029, invitant les institutions européennes à renouveler leur engagement vis-à-vis du Marché intérieur, à le remodeler et à le renforcer. Dans ce contexte, les instruments éprouvés que sont les normes doivent être utilisés pour promouvoir le progrès, la croissance et le développement durable de l'Europe.

La déclaration du CEN CENELEC (en anglais) : www.cencenelec.eu/media/cencenelec-european-declaration.pdf

Droit d'avis autorisé pour Small Business Standards – Les conseils d'administration du CEN et du CENELEC ont décidé fin juin d'accorder à Small Business Standards (SBS), association qui représente les petites et moyennes entreprises, le droit d'avis (« Right of Opinion ») sur le travail technique de normalisation. De ce fait, toutes les organisations éligibles selon l'Annexe III du règlement de l'UE sur la normalisation peuvent dorénavant faire savoir formellement si elles sont favorables ou non aux normes en cours d'élaboration. Indépendamment de cela, toutes ont le droit d'émettre des commentaires sur le texte d'une norme lors de la phase d'enquête et du vote final.

www.cencenelec.eu/news-and-events/news/2024/brief-news/2024-07-16-sbs-right-of-opinion

Bureau européen de l'IA – Le Bureau européen de l'Intelligence artificielle (IA), qui emploiera quelque 140 personnes, aura pour mission de favoriser la mise en œuvre de la législation sur l'IA récemment adoptée et de favoriser le développement et l'utilisation d'une IA digne de confiance, ainsi que la coopération internationale. Il est rattaché à la Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies de la Commission européenne, et travaille en étroite collaboration avec les États membres et des experts de l'IA de la communauté scientifique, de l'industrie et de la société civile.

<https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/policies/ai-office>

La KAN au salon Arbeitsschutz Aktuell

Du 5 au 7 novembre 2024, le salon professionnel Arbeitsschutz Aktuell attend les visiteurs à Stuttgart. Présente avec une antenne située sur le stand collectif de la DGUV dans le hall 1, stand K1.009, la KAN informera sur les domaines sur lesquels elle travaille actuellement.

Dans le cadre du programme varié intitulé « Sprech-Stunde Sicherheit und Gesundheit » (Une heure pour parler de la SST) présenté sur le podium du stand collectif de la DGUV, Katharina Schulte, chargée de mission au Secrétariat de la KAN, apportera une contribution sur le thème de « la bataille réglementaire : droit sur les lieux de travail contre droit des règlements de construction » (en allemand).

Cliquez ici pour obtenir un billet d'entrée gratuit au salon : www.messe-ticket.de/HINTE/ARBEITSSCHUTZAKTUELL2024/Register/AS23-KAN. Nous serons ravis de vous accueillir !

Agenda



24.09.24 » Online

Fachveranstaltung

Frühstücksreihe: Klima und Normung

DIN/DKE/VDI

www.din.de/de/din-und-seine-partner/termine/din-dke-vgi-fruehstuecksreihe-klima-und-normung-1044052

08.-10.10.24 » Köln/online

Konferenz

Neue EU-Maschinenverordnung und Maschinenrechtstag

MBT

www.maschinenrichtlinie.de/fortbildung/konferenzen

09.10.24 » Tulln/online

Tagung

Sicher & gesund 5.0: Digitale Arbeitswelt im Fokus

AUVA

<https://auva.at> Digitale Arbeitswelt

09.-10.10.24 » Herzogenaurach

Konferenz Normenpraxis

Nachhaltigkeit durch Normung und Digitalisierung

DIN – Ausschuss Normenpraxis (ANP)

www.din.de/de/service-fuer-anwender/anp/aktuelles

09.-11.10.24 » Dresden

Seminar

Sicherer Einsatz von kollaborierenden Robotern

IAG

https://asp.veda.net/webgate_dguv_prod/ 570164

21.-23.10.24 » Dresden

Seminar

Grundlagen der Normungsarbeit im Arbeitsschutz

IAG/KAN

https://asp.veda.net/webgate_dguv_prod/ 570044

05.11.24 » Berlin

DIN/DKE Innovationskonferenz

Grün, nachhaltig und elektrisch – Standards für die Transformation in eine klimafreundliche Zukunft!

www.din.de/de/din-und-seine-partner/termine/din-dke-innovationskonferenz-2024-1096744

05.-06.11.24 » Dresden

Fachveranstaltung

Trends erkennen – Prävention gestalten:

Die Zukunft der Arbeit 2024

IAG

www.dguv.de/iag/veranstaltungen

05.-07.11.24 » Stuttgart

Fachmesse

Arbeitsschutz Aktuell

Messe Stuttgart

www.arbeitsschutz-aktuell.de/de/fachmesse-2024

12.-13.11.24 » Berlin

Symposium anlässlich 30 Jahre KAN

Arbeitsschutz und Normung zwischen globaler Harmonisierung und nationalen Interessen

KAN

www.kan.de/30-jahre-kan/symposium

13.11.24 » Online

Informationsveranstaltung

Dresdner Treffpunkt „Die neue EU-Maschinenverordnung“

BAuA

www.baua.de Maschinenverordnung

20.-21.11.24 » Essen/online

Seminar

Grundlagen der Maschinen- und Anlagensicherheit

HDT

www.hdt.de Anlagensicherheit

25.-28.11.24 » Online

Crashkurs

EU-Maschinenverordnung vs. Maschinenrichtlinie

VDI Wissensforum

www.vdi-wissensforum.de/weiterbildung-maschinenbau/eu-maschinenverordnung-vs-mrl

Commande

www.kan.de/fr » KANBrief (gratuit)



Gefördert durch:

 Bundesministerium für Arbeit und Soziales

aufgrund eines Beschlusses des Deutschen Bundestages

Éditeur

Verein zur Förderung der Arbeitssicherheit in Europa e.V. (VFA)
avec le soutien financier du Ministère fédéral allemand du
Travail et des Affaires sociales

Rédaction

Commission pour la sécurité et santé au travail et la
normalisation (KAN), Secrétariat
Sonja Miesner, Michael Robert
Tel. +49 2241 231 3450 · www.kan.de · info@kan.de

Responsable

Angela Janowitz, Alte Heerstr. 111, D – 53757 Sankt Augustin

Traduction

Odile Brogden

Publication

parution trimestrielle

ISSN: 2702-4024 (Print) · 2702-4032 (Online)